

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 27 octobre 2022

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Date de la convocation** : Vendredi 21 octobre 2022

**Début de séance** : 18 h 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### **Délégués titulaires présents (78) :**

BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

1

**Délégués suppléants présents (4) :** GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; RIQUOIS Jean-Pierre ; VICHOT Étienne.

**Excusés ayant donné pouvoir (7) :** ANDREY Patrick à Jean-Charles GROSDIDIER ; BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CAPELLI Sophie à DAVID Lauriane ; GIROD Franck à PROST Philippe ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; ETCHEGARAY Josiane à BUCHOT Jean-Yves.

**Excusés :** CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; DE MERONA Bernard ; DUTHION Jean-Paul ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

**Absents :** ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; FIEUX Henri-Didier ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilynne ; PRELY Fabrice.

**Secrétaire de séance :** Guy PIETRIGA

*Le quorum est atteint avec 78 délégués titulaires et 4 délégués suppléants présents pour 89 suffrages exprimés (7 pouvoirs ont été donnés), soit 27 absents pour ce conseil.*

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 08 septembre 2022](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le compte rendu de séance du Conseil communautaire du 08 septembre 2022.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 89 votants – 89 pour - 0 contre - 0 abstentions*

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 89 votants – 89 pour - 0 contre - 0 abstentions*

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 89 votants – 89 pour - 0 contre - 0 abstentions*

19h09 Arrivée de Jean-Paul DUTHION

2

4. [ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention de partenariat avec Anaïs BESCOND](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PASSER** une convention de partenariat avec Madame Anaïs BESCOND.

**D'APPROUVER** les termes de la convention avec Madame Anaïs BESCOND.

**D'AUTORISER Monsieur le Président** à signer la convention précitée ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 11.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

5. [ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Convention de mise à disposition de la Police Intercommunale avec les Bourgs-centres](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre Terre d'Émeraude Communauté et les 4 communes Bourg-centre (Arinthod, Clairvaux les Lacs, Moirans en Montagne et Orgelet) pour la mise à disposition de la Police Intercommunale.

**DE FIXER** le montant de la participation financière 2022 à 5 000€ par Bourg Centre.

**DE PRÉCISER** que le montant 2023 sera de 10 000€ par commune Bourg Centre.

**D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

**DE DIRE** que les recettes sont inscrites au chapitre 74 – compte 74741.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 83 pour - 2 contre - 5 abstentions*

**6. HABITAT INCLUSIF – Construction d'une Maison des Séniors**

**LE PRÉSIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** du dispositif de financement possible des projets de regroupement d'habitats individuels mis en place par le Département du Jura et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et incluant le concept d'habitat inclusif.

**D'INSCRIRE** le projet de création de la Maison des séniors de Moirans en Montagne dans ce dispositif.

**D'AUTORISER Monsieur le Président** à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération ainsi que toutes les conventions et avenants.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**7. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Convention tripartite entre Terre d'Émeraude Communauté, la cité scolaire Pierre VERNOTTE et le Département du jura**

**LE PRÉSIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes convention-cadre tripartite à intervenir entre la Cité scolaire Pierre Vernotte et le Conseil Départemental du Jura.

**D'AUTORISER** à Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**8. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Convention de mise à disposition de la Salle multiactivité du Gymnase de Moirans-en-Montagne entre Terre d'Émeraude Communauté et les associations sportive Jura Sud Football et Jura Sud Handball.**

**LE PRÉSIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre Terre d'Émeraude Communauté et les associations précitées.

**DE FIXER** le montant du forfait à 1000,00 € pour l'association Jura Sud Football.

**DE FIXER** le montant du forfait à 500,00 € pour l'association Jura Sud Handball.

**D'AUTORISER** à Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**9. ASSOCIATIONS – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ATTRIBUER** en complément pour 2022, la subvention à l'association suivante :

Structure/Projet	Montant (€)
DFE.ORG/JURASWIMRUN	500,00 €

**D'ATTRIBUER** en complément pour 2022, la subvention à l'association inscrite dans le tableau précité ;

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574

**DE CHARGER Monsieur le Président** de la signature de tout document nécessaire et à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**10. SPL - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre Terre d'Émeraude Communauté et Terre d'Émeraude Tourisme**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention initiale d'objectifs et de moyens avec Terre d'Émeraude Tourisme, 4

**D'APPROUVER** le versement du solde de la subvention 2022 d'un montant de 52 555,55 €,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal chapitre 65,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les avenants ultérieurs liés à la convention initiale, après avis du Bureau communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 89 pour - 1 contre - 0 abstentions*

**11. Petites Villes de Demain – Convention-cadre revitalisation bourg-centre Arinthod/Moirans-en-Montagne**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes de la convention-cadre Petites Villes de Demain, liant l'Etat, la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté et les communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite ainsi que tout document s'y rapportant, ainsi que tout avenant après avis du bureau Communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**12. ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Acquisition de trois parcelles sur la commune de Vaux-Les-Saint-Claude hébergeant des ouvrages.**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ACQUÉRIR** les parcelles cadastrées section AL n°287 d'une superficie de 735m<sup>2</sup> et section AL n°154 d'une superficie de 470m<sup>2</sup> soit un total de 1250m<sup>2</sup> appartenant aux consorts RIGAUD ainsi que la parcelle cadastrée section AK 1099 d'une superficie de 20m<sup>2</sup> appartenant aux consorts GIRARDOT au prix de 6€/m<sup>2</sup>.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget assainissement.

**D'AUTORISER Monsieur le Président** à signer les documents relatifs à cette acquisition et de déléguer la signature à M. Le Vice-Président en charge de la gestion de l'eau, de la biodiversité et des ressources naturelles en cas d'empêchement.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**13. MEDIATHEQUES - Charte du bibliothécaire volontaire bénévole**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes de la charte du bibliothécaire volontaire bénévole.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de signer cette charte ainsi que tout avenant à celle-ci après avis du Bureau communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**14. MEDIATHEQUES - Règlement intérieur Terre d'Émeraude Communauté 2022**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VALIDER** les termes du Règlement intérieur des médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de signer le règlement intérieur ainsi que tout avenant à celui-ci après avis du Bureau communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**15. Secteur Jeunes TEC – Tarifs mini-camps Toussaint 2022**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les tarifs proposés pour l'organisation du mini-séjour pour le secteur jeunes de Terre d'Émeraude Communauté à la Toussaint.

**D'APPROUVER** la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité,

**DE CHARGER Monsieur le Président** de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**16. Petite enfance – enfance/jeunesse : signature de la Convention Territoriale Globale**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes de la Convention Territoriale Globale pour les années 2022 – 2026.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**17. ESPACES NATURELS SENSIBLES - Demande de labellisation Espace Naturel Sensible « Lac de Chalain »**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE SOLLICITER** le Département pour la labellisation Espaces Naturels Sensibles des parcelles listées ci-dessous,

Commune administrative	Section	Numéro parcelle	Lieu-dit	Intérêt labellisation	Surface proposée ENS (m²)
MARIGNY	ZC	8	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	930
MARIGNY	ZC	12	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	830
MARIGNY	ZD	30	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	2 940
MARIGNY	ZD	35	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	840
MARIGNY	ZD	37	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	910
MARIGNY	ZD	39	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	9 310
MARIGNY	ZD	40	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	14 200
MARIGNY	ZD	41	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	2 600
MARIGNY	ZD	42	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	610
MARIGNY	ZD	43	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	680
MARIGNY	ZC	57	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	1 458
MARIGNY	ZC	62	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	4 224
MARIGNY	ZC	75	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	184
MARIGNY	ZC	77	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	252
MARIGNY	ZC	79	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	36 086
MARIGNY	ZC	80	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	792
MARIGNY	ZC	82	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	705
MARIGNY	ZD	89	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	560
MARIGNY	ZD	93	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	2 382
MARIGNY	ZD	103	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	4 610
MARIGNY	ZD	105	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	80 452
MARIGNY	ZD	107	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	5 868
MARIGNY	ZD	109	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	6 102
MARIGNY	ZD	111	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	6 312
MARIGNY	ZD	113	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	451
MARIGNY	ZD	115	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	4 192
MARIGNY	ZD	117	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	693
MARIGNY	ZD	118	LES VERNOSIS	Zone humide du Vernois	14
DOUCIER	ZD	148	SOUS LE CROSOT	Zone humide du Vernois	11 900
FONTENU	0A	674	LAC DE CHALAIN	Zone humide du Vernois	2 647
FONTENU	0A	675	LAC DE CHALAIN	Zone humide du Vernois	165
FONTENU	0A	676	LAC DE CHALAIN	Zone humide du Vernois	3 951
				total surface	207 850

**D'APPROUVER** la convention de partenariat entre Terre d'Émeraude Communauté et le Département du Jura relative à la gestion du site ENS « Terre d'Émeraude Communauté - Lac de Chalain »,

**De CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout document relatif à cette décision notamment la convention relative à la gestion du site ENS « Terre d'Émeraude Communauté - Lac de Chalain », ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**18. Attributions de Compensation (AC) Définitives 2022**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ARRETER** le montant des Attributions de Compensations Définitives 2022 ainsi :

Communes	Attributions de Compensation Définitives Globales 2022 en €	Attributions de Compensation Définitives Fonctionnement 2022 en €	Attributions de Compensation Définitives Investissement 2022 en €
ALIEZE	4 218,52 €	4 218,52 €	0,00 €
ANDELOT-MORVAL	14 850,00 €	11 402,00 €	3 448,00 €
ARINTHOD	214 230,41 €	206 443,14 €	7 787,27 €
AROMAS	28 252,00 €	20 040,00 €	8 212,00 €
BAREZIA-SUR-L'AIN	17. 709,45 €	101 709,45 €	0,00 €
BEFFIA	-2 059,00 €	-2 059,00 €	0,00 €
BLYE	5 215,91 €	5 215,91 €	0,00 €
BOISSIA	50 797,07 €	50 797,07 €	0,00 €
BONLIEU	3 057,22 €	3 057,22 €	0,00 €
BROISSIA	3 782,92 €	2 078,92 €	1 704,00 €
CERNON	296 217,00 €	288 836,00 €	7 381,00 €
CHAILLEUSE	-5 951,13 €	-5 951,13 €	0,00 €
CHAMBERIA	-2 967,00 €	-2 967,00 €	0,00 €
CHANCIA	25 492,00 €	25 492,00 €	0,00 €
CHARCHILLA	12 444,00 €	12 444,00 €	0,00 €
CHARCIER	-499,95 €	-499,95 €	0,00 €
CHAREZIER	3 613,01 €	3 613,01 €	0,00 €
CHARNOD	1 483,00 €	1 032,00 €	451,00 €
CHATEL-DE-JOUX	-9 299,00 €	-9 299,00 €	0,00 €
CHATILLON	1 800,85 €	1 800,85 €	0,00 €
CHAVERIA	-1 318,81 €	-1 318,81 €	0,00 €
CHEVROTAINE	-1 499,35 €	-1 499,35 €	0,00 €
CLAIRVAUX-LES-LACS	-3 349,35 €	5 487,11 €	-8 836,46 €
COGNA	9 375,79 €	9 375,79 €	0,00 €
CONDES	37 546,00 €	37 007,00 €	539,00 €
CORNOD	10 211,00 €	6 892,00 €	3 319,00 €
COURBETTE	-3 578,88 €	-3 578,88 €	0,00 €
COYRON	-1 152,00 €	-1 152,00 €	0,00 €
CRENANS	-5 863,00 €	-5 863,00 €	0,00 €
CRESSIA	585,87 €	585,87 €	0,00 €
DENEZIERES	1 385,75 €	1 385,75 €	0,00 €
DOMPIERRE-SUR-MONT	7 703,66 €	7 703,66 €	0,00 €
DOUCIER	11 220,56 €	11 220,56 €	0,00 €
DRAMELAY	3 195,00 €	1 988,00 €	1 207,00 €

ECRILLE	-1 930,00 €	-1 930,00 €	0,00 €
ETIVAL	-13 538,00 €	-13 538,00 €	0,00 €
FONTENU	2 002,68 €	2 002,68 €	0,00 €
GENOD	2 852,00 €	1 832,00 €	1 020,00 €
GIGNY	23 423,00 €	19 535,00 €	3 888,00 €
HAUTECOUR	15 547,65 €	15 547,65 €	0,00 €
JEURRE	3 280,00 €	3 280,00 €	0,00 €
La BOISSIERE	6 552,00 €	4 247,00 €	2 305,00 €
La FRASNEE	563,73 €	563,73 €	0,00 €
LARGILLAY-MARSONNAY	36 664,61 €	36 664,61 €	0,00 €
LAVANCIA-EPERCY	111 281,00 €	111 281,00 €	0,00 €
LECT	55 959,00 €	55 959,00 €	0,00 €
Les CROZETS	-1 537,00 €	-1 537,00 €	0,00 €
MAISOD	17 034,00 €	17 034,00 €	0,00 €
MARIGNA-SUR-VALOUSE	7 300,00 €	4 720,00 €	2 580,00 €
MARNEZIA	-1 947,00 €	-1 947,00 €	0,00 €
MARTIGNA	-6 120,00 €	-6 120,00 €	0,00 €
MENETRUX-EN-JOUX	1 584,88 €	1 584,88 €	0,00 €
MERONA	-390,00 €	-390,00 €	0,00 €
MESNOIS	4 712,95 €	4 712,95 €	0,00 €
MEUSSIA	36 133,00 €	36 133,00 €	0,00 €
MOIRANS-EN-MONTAGNE	344 503,69 €	344 503,69 €	0,00 €
MONNETAY	1 947,00 €	1 376,00 €	571,00 €
MONTCUSEL	13 644,00 €	13 644,00 €	0,00 €
MONTFLEUR	6 181,39 €	4 687,39 €	1 494,00 €
MONTLAINSA	21 785,00 €	15 599,00 €	6 186,00 €
MONTREVEL	22 348,00 €	20 448,00 €	1 900,00 €
MOUTONNE	-1 310,03 €	-1 310,03 €	0,00 €
NANCUISE	8 516,99 €	8 516,99 €	0,00 €
NOGNA	2 507,92 €	2 507,92 €	0,00 €
ONOZ	101 612,24 €	101 612,24 €	0,00 €
ORGELET	416 598,17 €	416 598,17 €	0,00 €
PATORNAY	24 077,03 €	24 077,03 €	0,00 €
PIMORIN	12 477,51 €	12 477,51 €	0,00 €
PLAISIA	1 417,51 €	1 417,51 €	0,00 €
POIDS-DE-FIOLE	-1 761,35 €	-1 761,35 €	0,00 €
PONT-DE-POITTE	143 782,68 €	143 782,68 €	0,00 €
PRESILLY	-1 012,08 €	-1 012,08 €	0,00 €
REITHOUSE	-1 760,00 €	-1 760,00 €	0,00 €
ROTHONAY	5 907,37 €	5 907,37 €	0,00 €
SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE	16 695,00 €	10 885,00 €	5 810,00 €
SAINT-MAUR	-764,00 €	-764,00 €	0,00 €
SAINT-MAURICE-CRILLAT	-4 020,15 €	-4 020,15 €	0,00 €
SARROGNA	-947,76 €	-947,76 €	0,00 €



SAUGEOT	-1 513,71 €	-1 513,71 €	0,00 €
SONGESON	-1 487,36 €	-1 487,36 €	0,00 €
SOUCIA	9 867,95 €	9 867,95 €	0,00 €
THOIRETTE-COISIA	84 803,18 €	79 861,48 €	4 941,70 €
THOIRIA	-1 850,37 €	-1 850,37 €	0,00 €
TOUR-DU-MEIX	73 705,00 €	73 705,00 €	0,00 €
UXELLES	1 539,81 €	1 539,81 €	0,00 €
VAL SURAN	66 503,00 €	56 216,00 €	10 287,00 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	22 879,00 €	14 791,00 €	8 088,00 €
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	39 899,00 €	39 899,00 €	0,00 €
VERTAMBOZ	-1 270,22 €	-1 270,22 €	0,00 €
VESCLES	32 040,00 €	29 062,00 €	2 978,00 €
VILLARDS-D'HERIA	10 649,00 €	10 649,00 €	0,00 €
VOSBLES-VALFIN	21 810,00 €	15 233,00 €	6 577,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 278,43 €</b>	<b>2 516 440,92 €</b>	<b>83 837,51 €</b>

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**19. FONDS DE CONCOURS - Attributions 2022 aux communes Coyron et Les Crozets**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

9

**D'APPROUVER** conformément au règlement adopté, les attributions des fonds de concours d'investissement aux communes, suivantes :

Commune	Projet	Montant HT du projet	Montant du fonds de concours attribué
Coyron	Réfection de voirie	36 093,50 €	10 000,00 €
Les Crozets	Rénovation des installations thermiques du chalet des Louvières et amélioration de l'isolation, du chauffage et de l'éclairage	25 044,24 €	9 392,12 €
<b>Total des fonds de concours attribués</b>			<b>19 392,12 €</b>

Des conventions d'attribution de ces fonds de concours d'investissement seront rédigées et signées avec chaque commune.

Le montant de ces fonds de concours d'investissement sera révisé selon le plan de financement définitif de réalisation des travaux.

Les crédits de ces fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

**D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**20. CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES - Modalités appliquées sur les contributions SDIS 2022 aux communes du territoire**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPLIQUER** en 2022 les mêmes mesures que les années précédentes sur chacun des ex-territoires,

**D'APPROUVER** la refacturation au réel et proratisée aux communes de l'ex communauté de communes Petite Montagne, et ce, répartie de la manière suivante :

COMMUNES	
ANDELLOT MORVAL	2 931 €
ARINTHOD = Arinthod + Chisseria	42 670 €
AROMAS = Aromas + Villeneuve les Charnod	17 609 €
BOISSIERE (LA)	2 240 €
BROISSIA	1 393 €
CERNON	13 404 €
SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE = +Lavans sur Valouse +Cezia +Chemilla	10 467 €
CHARNOD	1 785 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE = + Chatonnay + Fétigny + Légna + Savigna	11 276 €
CONDES	4 368 €
CORNOD	6 826 €
MONTLAINZIA = + Dessia + Lains + Montagna le Templier	8 128 €
DRAMELAY	1 065 €
GENOD	1 578 €
GIGNY	8 700 €
MARIGNA	3 029 €
MONNETAY	830 €
MONTFLEUR	4 566 €
MONTREVEL	4 121 €
THOIRETTE-COISIA	19 200 €
VESCLES	6 019 €
VAL SURAN = + Bourcia + Louvenne + St Julien + Villechantria	27 899 €
VOSBLES-VALFIN	7 437 €
<b>TOTAL</b>	<b>207 541 €</b>

10

**D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
**Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions**

**21. SENTIER DU PATRIMOINE - Convention relative à la refonte du sentier du patrimoine avec la commune d'Arinthod**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les modalités de financement de la refonte du sentier du patrimoine avec la commune d'Arinthod,

**D'APPROUVER** la convention de financement,

**D'APPROUVER** la participation de la commune d'Arinthod par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50%,

**D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**22. Cession de petit matériel – Musée du Jouet : 2 vélos d'appartement, Circuit de train, Spots d'éclairage**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE METTRE** en vente les équipements appartenant au Musée du Jouet de Terre d'Émeraude Communauté, suivants :

- 2 vélos d'appartement
- 1 circuit de train
- Environ 100 spots d'éclairage

11

**D'APPROUVER** la cession de :

- 2 vélos d'appartement : négociable entre 200 € et 300 € le vélo,
- 1 circuit de train : négociable entre 50 € et 500 €, ou don si pas d'offre chiffrée
- Environ 100 spots d'éclairage : négociable entre 30 € et 50 € l'unité ou offre en lot.

**D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**23. DOMAINES ET PATRIMOINE : vente d'un tènement : Parcelles cadastrées AH n°170, 173 et 174 à Moirans-en-Montagne**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE CONFIRMER la cession à M. Louis ASTIER** ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, domicilié 32 rue Roussin – 39260 Moirans-en-Montagne, **la maison située 3, rue du Moulin – 39260 Moirans-en-Montagne**, sur les parcelles cadastrées AH n° 170, 173 et 174, provenant des parcelles cadastrées AH n°54 et 55, d'une superficie de 15a14ca au prix de 141 000,00€ nets.

**DE CHARGER** l'étude de Maître REVERCHON, notaire à Saint-Claude de rédiger l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,

**D'AUTORISER** le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DE DIRE** que les recettes et dépenses sont inscrites au budget 2022.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**24. ZAE EN BERIA - Modification du loyer de l'atelier relais**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE MODIFIER** la convention fixant les conditions de location des deux espaces de l'atelier relais, située ZAE en Béria à Clairvaux-les-Lacs.

**D'APPROUVER** la nouvelle convention figurant en annexe,

**DE DIRE** que les recettes seront inscrites au chapitre 75.

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 90 votants – 90 pour - 0 contre - 0 abstentions*

*20h20 Arrivée de Grégoire LONG*

**25. AIE – attribution de subvention à la société Snack pizza du Val**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

12

**D'OCTROYER** une aide de 1 518€ à la société Snack pizza du Val, représentée par M Patrick JAQUINOT, sise 26, rue des Faubourgs, 39320 VAL SURAN,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022,

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**26. AIE – attribution de subvention à la société La belle vie**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'OCTROYER** une aide de 10 000€ à la société La belle vie, représentée par M Julien BOULLY et Mme Virginie SOZZI BOULLY, sise 55 Grande rue 39240 THOIRETTE-COISIA

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022,

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**27. AIE – attribution de subvention à la société ENIZZIA**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'OCTROYER** une aide de 10 000€ à la société ENIZZIA, représentée par M Jacky MAZZOLINI sise, Vers la Croix, 01590 LAVANCIA-EPERCY,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022,

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

**28. AIE – attribution de subvention à la société ENIZZIA**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'OCTROYER** une aide de 1 750€ à la société Toi et bois 39, représentée par M Renaud LOMBARD, sise 2 impasse de la Tréfilerie, le Moulin, 39240 ARINTHOD

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022,

**DE CHARGER Monsieur le Président** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstentions*